



Parlement jurassien  
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Interpellation

No 916

### Contrôle des chantiers concernant le travail au noir quelle est la situation ?

A la fin de l'année dernière, je me trouvais dans le bureau de Monsieur le ministre Charles Juillard pour discuter de la marche à suivre pour dénoncer au Ministère public l'inspecteur du travail au noir pour corruption. Il a été convenu avec ce dernier que je n'interviendrais pas car il semblait qu'il y avait d'autres « poissons » et cas plus graves pour lesquels une surveillance serait mise en place notamment vis-à-vis d'un contrôleur fiscal.

Pour cette raison, j'ai accepté d'attendre de ne pas intervenir quand bien même j'avais personnellement continué l'enquête et catalysé plusieurs témoignages d'entrepreneurs accablants et ce pour faire suite à notre première intervention concernant les dérapages de l'inspecteur du travail au noir et la volonté du gouvernement de faire comme s'il n'avait rien entendu.

Lors du dernier Parlement où cette question a été abordée, Monsieur le Ministre s'est permis de dire à cette tribune que le système fonctionnait bien puisque au final l'inspecteur du travail au noir a été suspendu.

Mieux vaut tard que jamais !

Ma question : Le Gouvernement peut-il nous informer de ce qu'il en est actuellement de la surveillance des chantiers en matière de travail au noir ?

Delémont, le 02.10.2019

Raoul Jaeggi